



PROCÉDURE DE MATCH

Ligue Laval D1-D2-D3

AVANT LE MATCH

1. Imprimer la feuille de match électronique à partir de PTS-ligue (entraîneur, imprimer feuilles).
 - Rayer tout joueur inscrit électroniquement et qui ne participera pas au match.
 - Ajouter à la main tout joueur non-inscrit électroniquement et qui participera au match.
 - La feuille de match peut contenir un nombre maximum de joueurs selon le format de jeu :
 - S 5= 12 / S 7 = 16 / S 9 = 18 / S 11 = 25
2. Remettre la feuille de match et les passeports à l'arbitre.

PAUSE DE LA MI-TEMPS

3. L'arbitre contrôle tout joueur arrivé après le début de la première mi-temps.
4. L'entraîneur raje tout joueur n'ayant pas été contrôlé avant le début de la deuxième mi-temps (ce qui doit être vérifié par les équipes à la fin du match).

IMMÉDIATEMENT APRÈS LE MATCH

5. Le responsable désigné de chaque équipe doit se présenter à l'arbitre aussitôt que le match est terminé :
 - Ce dernier s'assure que les informations inscrites (buteurs, sanctions, amendes) par l'arbitre soient identiques et conformes dans les deux parties de la feuille de match aux équipes.
 - L'arbitre sépare ensuite la feuille de match en deux parties et remet la petite partie aux responsables. Il conserve les grandes parties.

APRÈS LE MATCH

6. Les deux équipes sont responsables de la transmission des résultats par l'entremise de PTS-Ligue dans un délai de 48 heures suivant l'heure prévue de la partie.
7. L'arbitre a 48 heures après le match pour l'homologuer sur PTS-ligue par l'entremise de PTS-REF.
8. Une fois que le match est homologué par l'arbitre, la Ligue l'homologuera de telle manière qu'il ne sera plus possible pour l'arbitre de modifier la feuille de match. Sur PTS-ligue, le match débutera par HL (homologué ligue).
9. Dès que HL apparaît, les équipes ont la responsabilité de vérifier qu'il n'y a pas eu une erreur de transcription des données. S'il y a lieu, il faut alors envoyer un courriel à Roxane Therrien (liguelaval@soccer-laval.qc.ca) au maximum 48 heures après que le match soit identifié HL et y joindre la feuille de match numérisée (scan). Toute demande passée ce délai ou n'incluant pas la feuille de match ne sera pas considérée.
10. Pour tout joueur ou membre du personnel expulsé d'un match, l'arbitre doit remplir le rapport prévu à cet effet et le retourner par courriel au coordonnateur de la ligue au maximum 48 heures après le match.

Si pour une raison ou une autre un match n'est pas homologué au moment de jouer le suivant, les équipes concernées sont tout de même responsables de s'assurer de l'éligibilité de leurs joueurs.